

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Rapport annuel

Sur la situation des femmes et des
hommes en Ille-et-Vilaine

Décembre 2023

Sommaire

Introduction.....	2
I. La situation des femmes et des hommes en Ille-et-Vilaine	3
Données démographiques	3
Inégalité face à l'espérance de vie	4
Inégalité face à la solitude	5
Emploi et précarité	6
Les femmes davantage représentées parmi les employées et les professions intermédiaires	6
Le temps partiel touche davantage les femmes.....	7
Des écarts de salaires toujours importants	8
Les femmes plus touchées par le chômage que les hommes	9
Enseignement et éducation	9
Les femmes davantage scolarisées... ..	9
...et davantage diplômées.....	10
II. L'égalité au Département d'Ille-et-Vilaine	11
Les actions menées par le Département au niveau de ses services.....	11
L'égalité dans les politiques publiques départementales.....	14
Personnes âgées – Personnes en situation de handicap	14
Insertion, lutte contre les exclusions.....	15
Sport, jeunesse éducation populaire	16
Education - collèges	17
Culture – Archives – Lecture publique	19
Enfance, famille	21
Violences faites aux femmes.....	23
Espace privé – espace public.....	26
Finances et commande publique.....	27
Perspectives	27

Introduction

L'année 2023 aura été la première année de mise en œuvre du plan d'action départemental 2023-2028 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport présente les actions qui ont ainsi été menées dans ce cadre, que ce soit en interne ou dans le champ des différentes politiques publiques de la collectivité.

La rédaction du rapport annuel sur la situation des femmes et des hommes en Ille-et-Vilaine est une obligation réglementaire pour les collectivités de plus de 20 000 habitant·es depuis la loi du 4 août 2014.

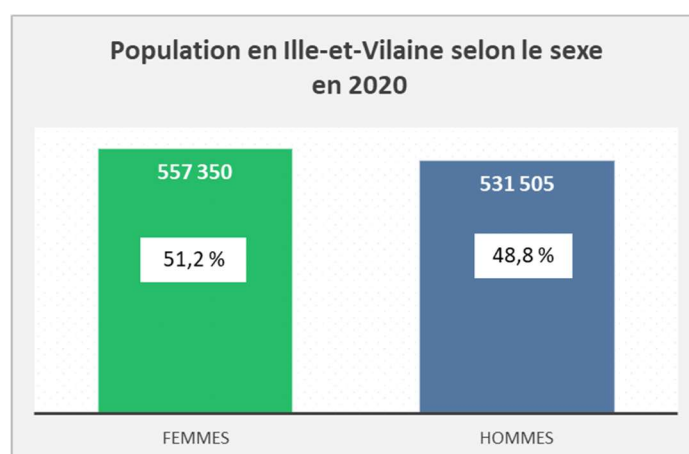
Le contenu de ce rapport est différent d'une année sur l'autre : la première partie est consacrée aux chiffres clefs du bilan social les années où celui-ci est publié (une année sur deux) et à un diagnostic sur la situation des Breilliennes et des Breilliens l'année suivante. Les données du rapport social unique ayant été présentées dans le rapport 2022, la première partie du présent rapport traite cette année des données relatives à la situation des femmes et des hommes en Ille-et-Vilaine. Il s'agit de dresser le profil des Breilliens et des Breilliennes selon leur sexe pour mieux comprendre l'essence des inégalités et ainsi éclairer les politiques publiques à l'aune du genre.

I. La situation des femmes et des hommes en Ille-et-Vilaine

Données démographiques

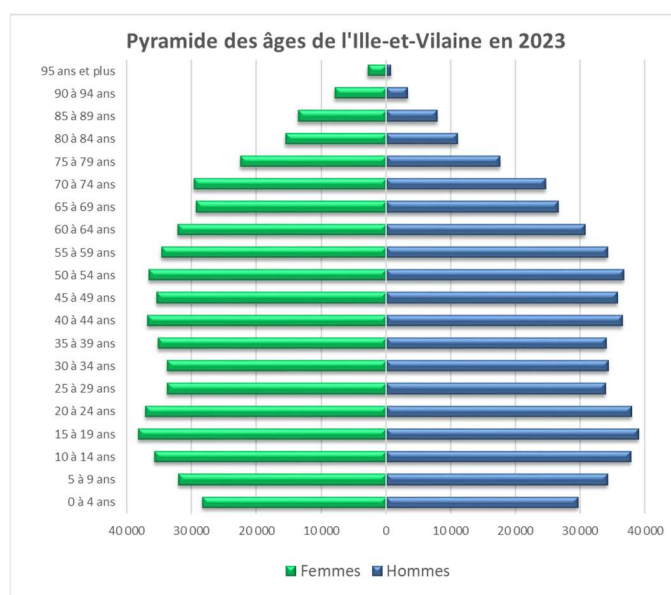
Population en Ille-et-Vilaine :

En 2020, la France comptait 67,8 millions d'habitants, dont 51,7 % de femmes, part qui a connu une légère hausse ces dernières décennies (51,3 % de femmes en 1991). Toujours en 2020, cette fois en Ille-et-Vilaine, les femmes représentaient 51,2% de la population, soit une part légèrement moindre que celle observée à l'échelle nationale.



Source : Insee Recensement 2020 – Ille-et-Vilaine

Majoritaires dans l'ensemble de la population bretonne, les femmes sont notamment surreprésentées dans les catégories d'âge les plus avancées de la vie.



Source : Insee - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés en janvier 2023)

Inégalité face à l'espérance de vie

Espérance de vie en 2022

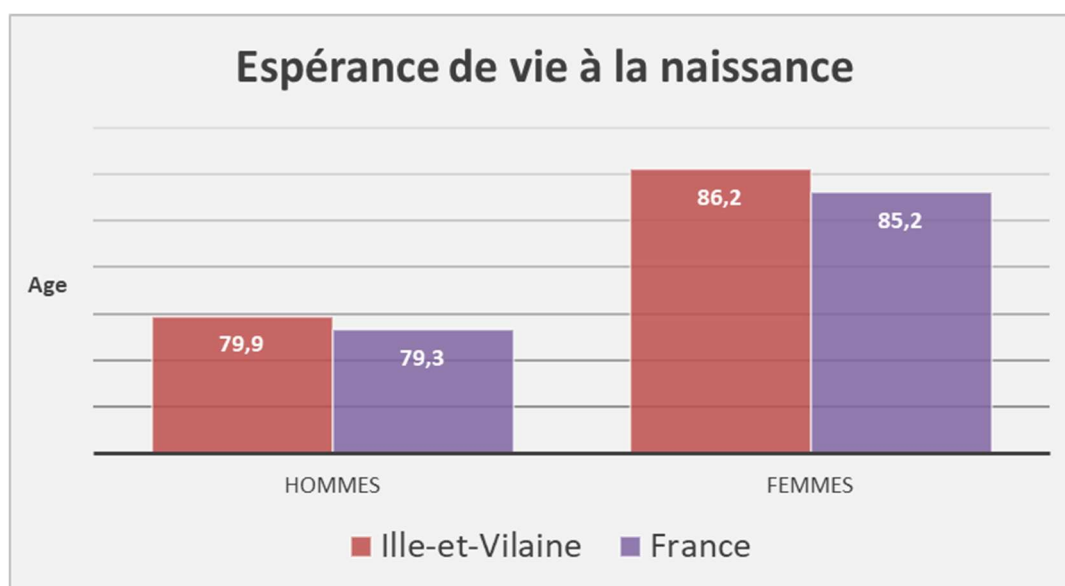
	Espérance de vie à la naissance*			Espérance de vie à 40 ans*			Espérance de vie à 60 ans*		
	Hommes	Femmes	Ecart femmes/ hommes	Hommes	Femmes	Ecart femmes/ hommes	Hommes	Femmes	Ecart femmes/ hommes
Ille-et-Vilaine	79,9	86,2	6,3 ans	41,3	46,8	5,5 ans	23,6	28	4,4 ans
France	79,3	85,2	5,9 ans	40,8	46,1	5,3 ans	23,1	27,5	4,4 ans

* en années

Source : Insee état civil (données domiciliées), estimations de population

En 2022, l'espérance de vie à la naissance est légèrement supérieure en Ille-et-Vilaine comparativement à la moyenne nationale, que cela soit pour les femmes ou les hommes.

Par ailleurs, l'écart entre l'espérance de vie des femmes et des hommes est légèrement plus marqué sur le département : en effet, les Breilliennes vivent en moyenne 6,3 ans de plus que les Breilliens, contre un écart de 5,9 ans à l'échelle nationale.



Source : Insee

Inégalité face à la solitude

Personnes vivant seules en Ile-et-Vilaine en 2020

	Total individus seuls	% Hommes seuls	% Femmes seules	Indice d'égalité H/F
Ile-et-Vilaine	187 433	45,0%	55,0%	1,2 fois plus de femmes
<i>France</i>	<i>11 314 536</i>	<i>43,6%</i>	<i>56,4%</i>	<i>1,3 fois plus de femmes</i>

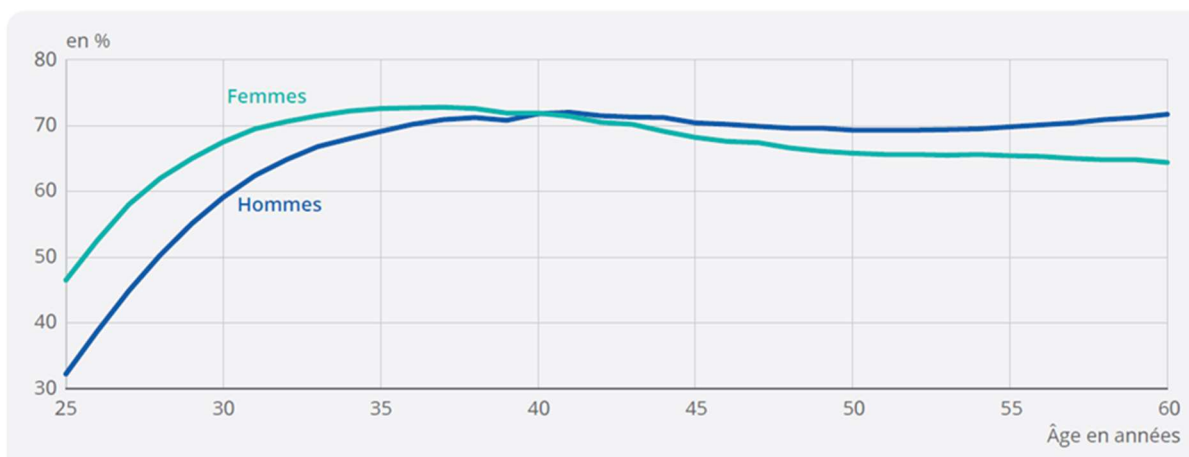
En 2020, le pourcentage des femmes seules Breilliennes (55%) est moins élevé qu'au niveau national (56,4%), tout comme celui des Breilliens (45% contre 43,6 au national).

Cela étant, la part des Breilliennes vivant seules reste nettement supérieure à celle des Breilliens. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet écart, comme le fait que les femmes soient surreprésentées parmi les personnes les plus âgées vivant seules, en raison de leur espérance de vie supérieure à celle des hommes.

De plus, les femmes se remettent en moyenne moins rapidement en couple que les hommes après une rupture, tout particulièrement lorsqu'elles ont des enfants à charge.

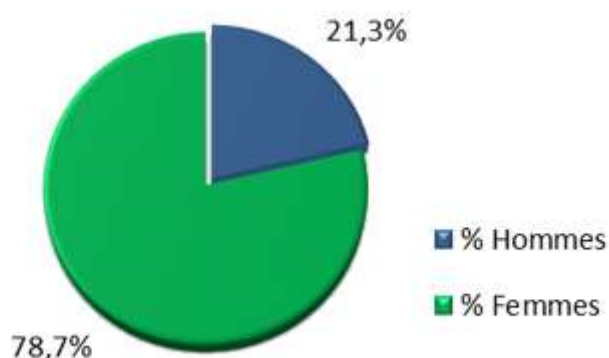
De manière générale, il convient de préciser que les Français·es seraient, selon l'INSEE, de plus en plus seul·es, bien que la vie en couple demeure la situation la plus répandue. Jusqu'à l'âge de 40 ans, les femmes sont plus souvent en couple que les hommes. Ensuite, la part des femmes vivant en couple diminue, quand elle demeure à un niveau plus élevé pour les hommes.

Part des femmes et des hommes vivant en couple entre 25 et 60 ans en France



Situation en 2018 – Source : Insee

Les familles monoparentales breilliennes



Source : Insee

Il convient enfin d'évoquer la monoparentalité en matière d'inégalités face à la solitude. En effet et par définition, une famille monoparentale est composée d'un·e adulte vivant sans conjoint·e avec son ou ses enfants de moins de 25 ans. En Ille-et-Vilaine, environ une famille sur cinq est une famille monoparentale. Au sein de ces familles, la proportion des pères résidant avec leur(s) enfant(s) n'est que de 21,3 %. (contre 18% à l'échelle nationale. Les Breilliennes sont donc surreprésentées dans cette catégorie.

Emploi et précarité

Les femmes sont davantage représentées parmi les employé·es et les professions intermédiaires

Répartition de la population active par sexe et catégorie socioprofessionnelle en 2020

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Hommes en I&V	3%	8%	22%	24%	12%	31%	100%
Femmes en I&V	1%	4%	16%	30%	40%	9%	100%
Indice d'égalité	2,4 fois plus d'hommes	2,3 fois plus d'hommes	1,5 fois plus d'hommes	1,2 fois plus de femmes	3,1 fois plus de femmes	3,6 fois plus d'hommes	-

Source : Insee RP 2020

En Ile-et-Vilaine, l'emploi des femmes se concentre dans certains secteurs d'activité et métiers, en particulier dans le secteur tertiaire. D'après les chiffres de 2020, 40 % des Breilliennes en emploi ont le statut d'employée : elles sont ainsi doublement majoritaires dans cette catégorie, tant par rapport aux hommes employés que par rapport aux autres catégories de femmes actives.

Par ailleurs, les femmes cadres sont de plus en plus nombreuses : en 1982, en France, seules 4% des femmes en emploi occupaient des emplois de cadre ; contre 18% en 2020 (respectivement 10% et 23% pour les hommes). Si les hommes restent majoritaires, les femmes représentent 43% des cadres (41% en Ile-et-Vilaine), contre 21% en 1982.

L'élévation du niveau d'études des femmes et les avancées législatives en faveur de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle peuvent notamment expliquer cette progression.

Le temps partiel touche davantage les femmes

Temps complet et partiel en 2020 en Ile-et-Vilaine

	% Hommes	% femmes	Indice d'égalité
Temps complet salarié	56%	44%	1,3 fois plus d'hommes
Temps complet non-salarié	66%	34%	1,9 fois plus d'hommes
Temps partiel salarié	23%	77%	3,4 fois plus de femmes
Temps partiel non-salarié	41%	59%	1,4 fois plus de femmes

Source : Insee

Le temps partiel touche davantage les femmes que les hommes, comme l'attestent les données ci-dessus. Il reste ainsi plus répandu au sein des emplois très féminisés, notamment dans le secteur des services ou parmi les employé.es, catégories dans laquelle les femmes sont surreprésentées.

En outre, la répartition des tâches domestiques et familiales demeure un important élément générateur de temps partiel. Ainsi, en France, les femmes salariées ou anciennement salariées, âgées de 25 à 49 ans, déclarent deux fois plus souvent que leurs homologues masculins que leurs responsabilités familiales ont des conséquences sur leur situation professionnelle (45 % contre 23 %).

Des écarts de salaires toujours importants

Écart de salaire net horaire moyen total des femmes par rapport à celui des hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021 en Ille-et-Vilaine

Catégorie	Écart (en %)
Ensemble	-15,7
Cadres*	-17,1
Professions intermédiaires	-9,9
Employés	-4,4
Ouvriers	-10,9

* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chef.fes d'entreprises salariés. Source Insee.

D'après les données de 2021, en France, le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 24 % à celui des hommes dans le secteur privé.

Cet écart reflète d'abord des différences de volume de travail annuel, car les femmes sont à la fois moins souvent en emploi et davantage à temps partiel. Cependant, même à temps de travail identique, le salaire moyen des femmes reste inférieur de 15 % à celui des hommes.

Les différences de salaires s'expliquent ensuite par la répartition genrée des professions : les femmes n'occupent pas le même type d'emploi et ne travaillent pas dans les mêmes secteurs que les hommes, accédant moins aux postes les plus rémunérateurs : à poste comparable, c'est-à-dire à même profession exercée pour le même employeur, l'écart de salaire en équivalent temps plein est d'environ 4% (source Insee).

Ces différences de salaires peuvent enfin s'expliquer selon l'âge des femmes, comme le montrent les données ci-dessous

Écart de salaire net horaire moyen total selon l'âge, entre les femmes et les hommes en 2021 en Ille-et-Vilaine

Catégorie	Ecart salaire femme/homme (en %)
De 18 à 25 ans	-4,5
De 26 à 50 ans	-13,3
Plus de 50 ans	-23,9

Source : Insee

Les femmes plus touchées par le chômage que les hommes

Part des 15 ans ou plus au chômage en 2020 par tranches d'âge et sexe en Ille-et-Vilaine

Age	% Hommes	% Femmes
15 à 19 ans	53,2%	46,8%
20 à 24 ans	52,7%	47,3%
25 à 39 ans	45,7%	54,3%
40 à 54 ans	47,8%	52,2%
55 à 64 ans	46,2%	53,8%
65 ans ou plus	40,4%	59,6%
Ensemble	47,9%	52,1%

Source : Insee

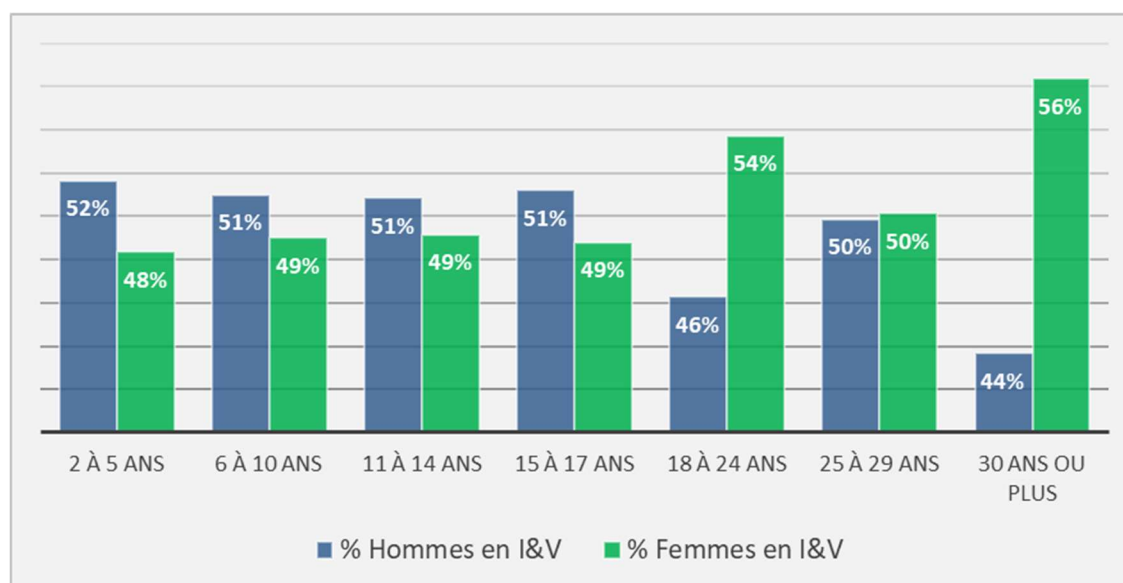
En début de vie active, les femmes sont moins souvent au chômage que les hommes, cet écart s'expliquant notamment par un niveau de diplôme plus important des femmes lors de la fin de leur scolarité. En revanche, cette tendance s'inverse rapidement tout au long de la vie active, et peut notamment être expliquée par une répartition inégale des tâches domestiques et familiales.

Enseignement et éducation

Les femmes davantage scolarisées...

Scolarisation selon l'âge en 2020

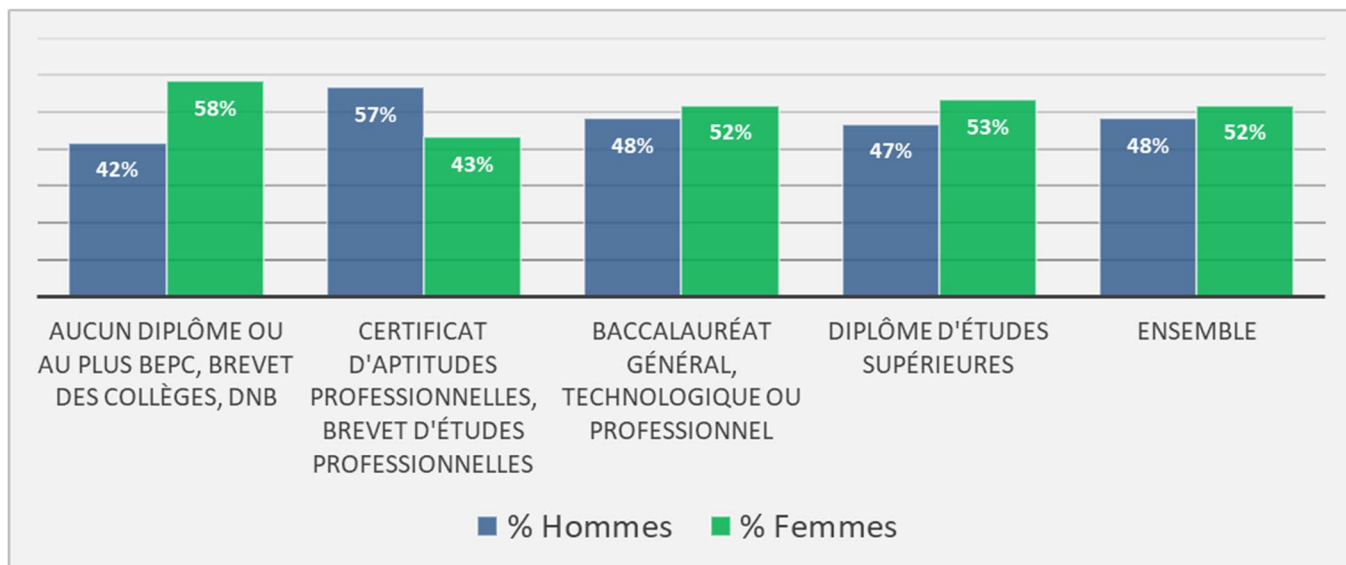
Dans l'ensemble, les femmes sont plus nombreuses à poursuivre leurs études que les hommes : l'écart est à ce titre bien marqué sur les tranches d'âge 18-24 ans et 30 ans et plus.



Source : Insee

...et davantage diplômées

Répartition des diplômes les plus élevés dans la population non scolarisée de 15 ans ou plus en Ile-et-Vilaine en 2020



Source : Insee

En France, les femmes sont plus diplômées que les hommes. Ce constat se vérifie en Ile-et-Vilaine, notamment pour les diplômes d'études supérieures.

II. L'égalité au Département d'Ille-et-Vilaine

Les actions menées par le Département au niveau de ses services

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles

La cellule d'écoute à destination des victimes et des témoins a été mise en place par la collectivité fin 2018, afin de traiter des situations de sexisme, de violences et de discriminations au travail. En 2023, deux situations concernant « des regards appuyés sur le corps et les zones sexuelles » ont été traitées par la cellule. Dans le premier cas une sanction disciplinaire a été prononcée. Dans le second, le non renouvellement d'un contrat a été acté.

Le service social du personnel accompagne également les agent·es pour des problématiques plus personnelles. Dans ce cadre, les violences conjugales représentent 3% de l'ensemble des dossiers actifs du service, qui répond par l'écoute, l'information, l'accompagnement et l'orientation des victimes.

Formations des agent·es

Depuis maintenant plusieurs années, la collectivité propose dans son offre différentes formations sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur les violences sexistes et sexuelles au travail ainsi que sur les discriminations.

En 2023, une formation de deux jours à destination des référent·es Egalité et des autres agent·es intéressé·es a été organisée avec un nouveau formateur pour une quinzaine de personnes. Cette formation a abordé plusieurs sujets, comme les inégalités entre les femmes et les hommes dans la société, au travail, les différentes manifestations du sexisme et leurs conséquences individuelles et collectives, les obligations légales en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations.

Les formations des agent·es concernant les violences intrafamiliales se développent également. En 2023, 36 agent·es ont ainsi été formées et pour 2024, 99 demandes de formation ont été recensées et concernent des agent·es intervenant dans le domaine social.

Animations du réseau des référent·es Egalité et sensibilisation des agent·es

Le réseau des référent·es s'est consolidé, avec de nouvelles et nouveaux participant·es. On dénombre ainsi fin 2023 25 membres (8 hommes et 17 femmes). En 2023, ce réseau s'est réuni deux fois en plénière et a poursuivi ses actions de sensibilisation dans les différents services de la collectivité. Plusieurs projets ont ainsi été menés par les référent·es, dans le but d'échanger avec les agent·es sur les enjeux de l'égalité et les réponses pouvant y être apportées.



Plusieurs exemples peuvent ainsi être cités comme l'organisation d'une « galette des Reines et Rois » à l'agence de Brocéliande. Cette initiative avait pour objectif de constituer un groupe de réflexion et d'actions sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et plus largement d'assurer le relai d'information sur les événements organisés dans les territoires à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes (journée du 8 mars) et autour de la journée nationale contre les violences faites aux femmes (journée du 21 novembre).



De son côté, l'Agence départementale des Pays de Redon et des Vallons de Vilaine a lancé un concours photo intitulé « Egalité ou inégalité femmes-hommes, c'est quoi pour vous ? ». Cette action visait à interroger les agent-es de l'agence sur leur perception de l'égalité femmes hommes à travers une photographie de leur choix. Les photographies ainsi produites seront amenées à être valorisées (calendrier d'agence, exposition en agence, etc.).

Les référent-es de l'agence du pays de Saint-Malo, ont également installé dans les locaux l'exposition du Département « Les femmes dans la Grande guerre » en mars et avril. En juin, une autre exposition sur les femmes et les jeux olympiques a été présentée. Un temps fort est venu clôturer cette deuxième exposition, avec la rencontre de l'association « Femmes solidaires de Saint Malo », qui lutte pour le droit des femmes d'ici et d'ailleurs, contre le racisme, le sexisme ordinaires et les violences faites aux femmes.

En outre, le réseau des référent-es s'est également mobilisé pour participer à la rencontre du 9 juin 2023, qui a réuni les partenaires locaux du Département engagés en faveur de l'égalité. Plus de soixante-dix personnes y ont participé, réparties en 8 tables correspondant aux 8 thématiques du plan d'actions départemental 2023-2028 pour l'égalité entre les femmes et les hommes (personnes âgées/personnes en situation de handicap ; insertion et lutte contre les exclusions, éducation/collège, etc.). Chaque table était animée par un-e référent-e du réseau.



Par ailleurs, la mission égalité femmes-hommes a poursuivi, en lien avec les référent·es, les sessions de sensibilisation (d'une durée d'une à trois heures) à l'attention du personnel départemental, par exemple auprès des agent·es de la Direction des moyens généraux. En 2023, des interventions ont également été organisées afin de présenter le nouveau plan d'actions aux différents services. On peut citer pour exemples les interventions auprès de la direction de l'agence de Saint-Malo, de la Direction Equilibre des territoires, de la Direction de la communication, du comité de direction du pôle Construction, du réseau métier des chef·fes de service développement local, etc.



En mars, un dossier du magazine interne Illoe à destination des agent·es a été consacré à l'égalité femmes hommes et à la présentation du nouveau plan d'actions 2023-2028. Des « cafés égalité » ont également été proposés tout au long de ce mois, en visioconférence sur le temps du midi. Les 4 cafés organisés ont à chaque fois réuni entre trente et cinquante participant·es.

Les thèmes abordés étaient les suivants :

- Café #1 : "Sexisme au travail : comment réagir en tant que témoin ?"

8 femmes sur 10 affirment avoir déjà entendu des "blagues" sexistes au travail, et les trois quarts des hommes s'en disent témoins (BVA, 2021). Au-delà des obligations renforcées des employeurs publics en matière de prévention et de traitement des violences sexistes et sexuelles, ce café a permis d'identifier les bons et mauvais réflexes pour que chacun·e puisse agir à son niveau.

- Café #2 : "Egalité femmes-hommes : où (en) sont les hommes ?"

Si la culpabilité paralyse l'action, la responsabilité la suscite. Cela commence par comprendre qu'on ne naît pas homme mais qu'on le devient, pour paraphraser Simone de Beauvoir. Ce café a abordé la question des "hommes freins" à l'égalité, des "hommes co-victimes" du sexisme, des "hommes alliés", et des leviers concrets pour agir pour l'égalité.

- Café #3 : "Parentalités, personnes aidantes et égalité professionnelle femmes-hommes"

Les femmes sont encore en première ligne des soins aux enfants et aux personnes dépendantes. Et de plus en plus d'hommes sont en situation de prendre leur juste part. Mieux connaître et mobiliser les droits liés aux parents et aux personnes aidantes est donc au cœur de l'égalité professionnelle femmes-hommes. Ce café a permis d'aborder ces droits ainsi que les bons réflexes et les ressources pour les encadrant-es.

- Café #4 : "Télétravail : risques et opportunités pour l'égalité femmes-hommes"

La crise sanitaire a profondément transformé les conditions de travail et contribué à installer le télétravail dans la durée. Ce café visait à s'interroger sur la façon dont est vécue cette évolution par les femmes et par les hommes et comment faire du travail à distance un levier pour l'égalité professionnelle.

Enfin, le service action culturelle a organisé aux Archives départementales la diffusion, en mars 2023, du spectacle « Elles dans la jungle », qui traite de façon originale le thème des violences faites aux femmes dans l'espace public. Cette diffusion s'adressait aux agent-es du Département, notamment ceux et celles intervenant dans le domaine social, en lien avec les réseaux territoriaux Violences intrafamiliales (VIF).

L'égalité dans les politiques publiques départementales

Personnes âgées – Personnes en situation de handicap

La question de l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap met en exergue un certain nombre de disparités entre les femmes et les hommes. Ainsi, les femmes sont davantage confrontées à des situations de dépendance ou concernées par la prise en charge de personnes proches dépendantes (handicapées, en perte d'autonomie). En outre, une très grande majorité des aides à domicile et des personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont des femmes. Les politiques publiques visant à l'autonomie des personnes se doivent ainsi d'être abordées sous le prisme du genre.

C'est justement dans cette optique que le nouveau schéma départemental de l'autonomie et de l'inclusion, couvrant la période 2023–2028 et intitulé « s'engager au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap », a érigé l'égalité femmes / hommes et la lutte contre les discriminations comme l'un de ses trois principes transversaux qui guident l'action du Département.

En parallèle, plusieurs actions du plan d'actions départemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes fléchées sur l'année 2023 ont pu être initiées ou réalisées.

A ce titre, un état des lieux des actions menées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et des personnes en situation de handicap est en cours de finalisation. Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des établissements, soit 434 structures breilliennes (180 établissements et services pour personnes âgées, 130 établissements et services pour personnes en situation de handicap et 124 services à domicile). 191 structures ont répondu. Cette enquête a permis de recueillir des données genrées relatives à la population accueillie dans les structures, le personnel, le temps partiel et le congé parental, etc. Une partie est également consacrée au plan d'actions et aux pistes de réflexion pouvant favoriser l'égalité dans les établissements et services.

De plus, une feuille de route commune au Département et à l'Agence régionale de santé est en cours d'élaboration, à destination des établissements et services relevant d'une autorisation conjointe. Plusieurs échanges entre ces deux institutions ont eu lieu pour cela en 2023. Le fruit de ce travail pourra s'étendre aux établissements relevant de la protection de l'enfance.

Enfin, l'intégration de l'écriture inclusive dans l'ensemble des documents internes et externes (flyers, schéma, guides, etc.) de la direction de l'autonomie est systématique, dans la mesure du possible, depuis 2023.

Insertion, lutte contre les exclusions

Les femmes et les familles monoparentales (au sein desquelles les femmes sont surreprésentées) constituent un des publics prioritaires de la politique d'insertion départementale. En ce sens, le nouveau Programme Breillien d'Insertion (PBI) 2023-2027, cadre de référence de la politique départementale d'insertion et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, réaffirme l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations comme une ambition forte et transversale dans le déploiement de ses actions. Ainsi, le Département incite à présent de manière systématique ses partenaires à mentionner des statistiques genrées dans leurs rapports d'activité pour l'ensemble des actions d'insertion.

Au-delà de cette réaffirmation, plusieurs actions inscrites dans le plan d'actions départemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes fléchées sur l'année 2023 ont pu être initiées ou réalisées. En matière de mixité des métiers, des visites/rencontres d'entreprises ont été mises en œuvre au printemps 2023 dans le cadre du marché avec « Chantier école Bretagne » et la Fédération des entreprises d'insertion. Il s'agissait de faire découvrir aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et aux Référent·es RSA la mixité des métiers, afin de valoriser les emplois en insertion ouverts aux femmes dans ces structures. Par ailleurs, lors de la publication

des offres d'emploi des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) sur la plateforme de l'inclusion, des informations sur l'accompagnement possible des femmes sont à présent spécifié (vestiaires mixtes, souplesse dans les plannings, etc.).

De plus, afin de mettre en lumière des parcours et des témoignages de femmes en réinsertion dans des filières majoritairement masculines, une attention particulière a été accordée à la mixité des publics et des intervenant·es lors de l'organisation de la journée départementale des structures de l'insertion par l'activité économique en novembre 2023. A cette occasion, plusieurs supports (podcast, vidéos) sur ce sujet ont été élaborés et pourront être diffusés au-delà de cette rencontre.

Afin de développer et d'adapter des actions auprès des femmes et de faire le lien entre parentalité et insertion, un diagnostic « parentalité » a été réalisé cette année. A cette occasion, un travail sur un support de communication à destination des missions locales et des référent·es RSA a été initié. D'autres actions sur ce thème seront mises en œuvre à partir de 2024.

Enfin, le Département via son appel à projets annuel « actions innovantes mobilité » facilite l'accès des femmes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) aux structures de l'insertion par l'activité économique, en dotant les plateformes de mobilité de véhicules davantage utilisés par les femmes (scooters électriques au lieu de scooters thermiques, voitures sans permis, etc.).

Sport, jeunesse éducation populaire

En application de la loi du 2 mars 2022, instaurant la parité dans les instances dirigeantes des fédérations, la Fédération Française des clubs omnisports a organisé le colloque « omnisports pour Elles », co-porté par le Cercle Paul Bert. Dans le cadre de l'appel à projets « Sport et mixité », le Département a financé, à hauteur de 600 €, ce colloque qui s'est déroulé le 12 juin 2023. Cet évènement avait pour objectifs de sensibiliser tous les clubs du Département aux enjeux et à la nécessité de travailler sur la féminisation de leurs instances dirigeantes. Il a également permis de mettre en lumière des actions innovantes de clubs locaux (formation des dirigeantes, mentorat, développement d'outils de suivi, etc.).

Par ailleurs, une réflexion a été engagée avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) sur la mise en place d'un Pacte de l'égalité dans le sport, en s'inspirant de celui réalisé dans le secteur des musiques actuelles, afin de mutualiser les bonnes pratiques en faveur de l'égalité entre les structures sportives. La réflexion est engagée et des outils de partage d'expériences seront proposés en 2024.

En outre, le Département vient d'adopter son plan jeunesse « Parcours jeunes, Et toi, comment le Département d'Ille-et-Vilaine peut t'aider ? », document ressource dont les fiches actions se veulent à la fois accessibles aux jeunes, à leurs parents mais aussi aux professionnel·les de la jeunesse. Dans ce cadre, une fiche est dédiée à l'appel à projets destiné à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes en Ille-et-Vilaine et une seconde concerne les actions déployées par les centres de santé sexuelle de proximité en matière de vie affective et sexuelle des jeunes.

Education - collèges

Prise en compte des questions d'égalité dans l'aménagement des collèges

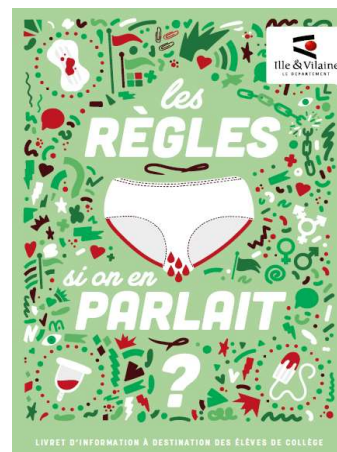
Le projet de restructuration du collège Jacques Prévert de Romillé a été finalisé en 2023, en intégrant un réaménagement intégral de la cour de récréation et des sanitaires afin de favoriser la mixité entre les filles et les garçons. La végétalisation de la cour et la nouvelle répartition des espaces devraient améliorer la qualité de vie des élèves et le climat scolaire. Les travaux débuteront en 2024.

D'autres projets de restructuration de cours de récréation sur le même modèle sont à l'étude et verront le jour dans les années à venir.

Les sanitaires des collèges sont des endroits « sensibles », et sont souvent dégradés. Ils sont fuis par certain·es élèves qui avouent ne jamais s'y rendre. En cause, le sentiment d'insécurité, le manque d'intimité ou les mauvaises odeurs. Par ailleurs, si certains collèges disposent de plusieurs blocs sanitaires à l'intérieur du collège ou au niveau de la cour de récréation, on constate que les blocs sanitaires situés dans les bâtiments peuvent aussi être fermés et condamnés du fait des difficultés à les surveiller. Ainsi, une attention particulière est à présent portée par le Département dans les opérations d'aménagement ou de construction de collèges pour favoriser l'accès des sanitaires aux garçons et aux filles dans de bonnes conditions (répartition dans les bâtiments et la cour, dans des zones sous la surveillance des adultes, fermeture des cabines de haut en bas pour garantir l'intimité, etc.). Par ailleurs, quelques équipes de direction des collèges ont fait savoir à la collectivité qu'elles aimeraient expérimenter les toilettes mixtes.

Installation de distributeurs de protections périodiques

Dans le cadre de sa politique d'égalité filles-garçons, le Département poursuit l'installation gratuite de distributeurs de protections périodiques dans les collèges Bretiliens. 64 ont ainsi été équipés sur l'année scolaire 2022-2023 et 4 nouveaux le seront sur l'année scolaire 2023-2024. Un livret « Les règles, si on en parlait ? » est distribué parallèlement aux élèves des collèges volontaires. La diffusion de ce livret rencontre un grand succès et d'autres Départements ont souhaité s'en inspirer.



Des animations sur la vie affective et sexuelle

Le Département propose aux collèges des animations sur la puberté, organisées systématiquement en lien avec l'équipe pédagogique et en cohérence avec le projet d'établissement. Leur finalité : lever le tabou des règles et répondre aux questions des élèves sur la puberté et la vie affective et sexuelle. Ces temps d'animation ne remplacent pas les heures obligatoires d'éducation sexuelle réglementaires. 24 animations ont été réalisées en 2023 et autant sont prévues en 2024. Ces animations sont assurées par les structures « Liberté couleurs », « Léo Lagrange » et « Suzette décolle les étiquettes » avec lesquelles le Département a passé un marché public.



Les conseillers conjugaux et familiaux des centres de santé sexuelle du Département mènent aussi des actions sur les questions de vie affective et sexuelle, notamment auprès des publics scolaires.



Un jeu de plateau « C'est cliché » est également offert par le Département aux collèges qui le souhaitent : 26 collèges ont ainsi été dotés en 2023. Ce jeu coopératif permet de sensibiliser les élèves aux stéréotypes de genre, en les amenant à se questionner sur les différences, les points communs entre les filles et les garçons, la notion de cliché, les discriminations en général et le respect de l'autre.

Enfin, le Département continue de soutenir des projets sur le thème de l'égalité dans les collèges à travers son appel à projet « Collèges en action ». En 2023, quatre projets en lien avec l'égalité filles garçons ont été soutenus, dans trois collèges :

- Collège Pierre-Olivier Malherbe de Châteaubourg : création d'une fresque au cœur du collège sur la thématique "le masculin et le féminin qui nous entourent". Un second projet concerne le sport et la mixité dans le cadre de la labellisation du collège "Génération Paris JO 2024 ».
- Collège François-René de Chateaubriand à Combourg : projet autour de la littérature et de l'expression théâtrale en lien avec l'égalité filles-garçons.
- Collège du Landry à Rennes : intervention de l'association « ADN OUEST » dans le cadre du projet « GIRLS R CODING » qui concerne la découverte des métiers et technologies du numérique pour des collégiennes.

Culture – Archives – Lecture publique

Culture :

En 2023, le Département d'Ille-et-Vilaine a continué d'apporter son soutien aux projets artistiques et culturels liés à l'égalité femmes hommes par le biais des dispositifs d'action culturelle : les résidences ou jumelages d'éducation artistique et culturelle, les résidences missions ou les projets au titre du fonds d'accompagnement artistique territorial (FAAT).

Le montant alloué en 2023 est de 87 230 €, deux fois supérieur à l'année précédente. Parmi la vingtaine de projets financés concernant l'égalité femmes hommes, on peut citer à titre d'exemples :

Acteurs culturels	Projets 2023	Financement apporté
Dangereuses lectrices	Festival qui promeut les écrits et paroles féministes et des minorités (LGBTQI+, personnes racisées, etc.).	2 000 €
13/10e en Ut	Création théâtrale sur les combats féministes à Rennes dans les années 1970, composée de 14 spectacles qui seront joués en mars 2025.	6 000 €
La Grenade	Accompagnement des parcours professionnels et de l'entrepreneuriat des femmes du spectacle vivant. Organisation d'un cycle de formations et des ateliers contre les violences sexistes et sexuelles à destination des structures culturelles.	5 000 €
Olegya	Projet artistique pour l'expression des femmes nommé "Les super 8" (création et présentation de contes pour le 8 mars 2024 dans le cadre du festival "autour d'elles").	3 500 €
La Balade des Livres	Promotion de la lecture, de l'écriture et de l'expression par des actions conviviales, ludiques, originales. Organisation de spectacles vivants et d'expositions sur la thématique de l'égalité femmes hommes et de la laïcité.	7 000 €
La mort est dans la boîte	Création théâtrale sur le matrimoine dans plusieurs territoires, qui met en valeur 5 femmes du passé.	8 000 €
Ataraxie	Résidence théâtrale sur le territoire de la Roche Aux Fées Communauté autour d'une nouvelle création de la compagnie. Programmation d'une représentation du spectacle « Elles dans la Jungle » et mise en place d'actions en partenariat avec le service vie sociale de l'agence de Vitré concernant les violences intrafamiliales.	6 000 €

Le matrimoine a particulièrement été mis à l'honneur cette année. D'une part, les journées européennes du patrimoine sont devenues les journées européennes du matrimoine et du patrimoine. D'autre part, ces journées ont notamment été l'occasion de valoriser deux projets accompagnés par le Département : l'un consacré à Angèle Vannier, poétesse bretonne, dans le cadre de l'ouverture d'un fonds qui lui sera consacré aux Archives départementales ; l'autre autour de lectures de textes du matrimoine littéraire breton mis en jeu et en musique par la Fédération des cafés librairies et la compagnie KF, deux acteurs culturels partenaires du Département.

De nouvelles acquisitions du fonds départemental d'art contemporain (FDAC) ont également été réalisées en 2023. Une attention particulière a été portée à la parité des œuvres acquises, entre celles créées par des femmes et par des hommes.

Enfin, le service action culturelle poursuit sa participation au sein des groupes de travail du 3CB (Conseil des collectivités pour la culture à l'échelle régionale) relatifs aux questions d'égalité, afin

de finaliser une grille de critères partagée sur l'égaconditionnalité des aides financières et la promotion du patrimoine artistique et culturel.

Archives

En 2023, la direction des archives et du patrimoine a mené plusieurs actions en faveur de l'égalité femmes-hommes. En matière de collecte et de traitement, plusieurs fonds concernant spécifiquement ce sujet ont été versés et classés :

- Versement d'archives de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) ; collecte d'archives du centre pénitentiaire des femmes ; travail sur le versement d'accords sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.
- Classement de fonds concernant le droit des femmes et réalisation d'un inventaire sur le fonctionnement et l'activité de la délégation régionale à la condition féminine. Celui-ci témoigne des politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (1970-2017) et sera publié sur France Archives (portail national pour l'accès aux archives).
- Travaux d'indexation permettant de repérer dans les fonds des itinéraires de femmes : femmes prisonnières, agricultrices, femmes victimes de violences.

En matière de valorisation d'archives, une exposition intitulée « Femmes aviatrices » a été réalisée en partenariat avec Mme Catherine Verger-Moreau, professeure de français au collège Charcot de Saint-Malo et référente égalité femmes-hommes dans cet établissement. Celle-ci revient sur le parcours des quatre premières aviatrices françaises, dont Marthe Niel, née à Paimpont. Elle a été présentée en mars 2023 dans le hall des Archives départementales. Deux livrets-jeux à destination des écoles primaires et des collèges ont été créés pour l'accompagner.

Par ailleurs, des expositions itinérantes consacrées à l'histoire des femmes sont proposées par les Archives départementales. En 2023, quatre expositions ont ainsi été empruntées, principalement par des établissements scolaires : « Femmes en politique » (1 prêt), « Hélène Jégado » (5 prêts), « La Grande Guerre : un tournant dans l'histoire politique des femmes » (4 prêts), « Femmes aviatrices » (2 prêts).

De plus, afin d'assurer une meilleure visibilité de l'offre pédagogique en faveur de l'égalité femmes-hommes, un pictogramme identifiant les actions proposées a été ajouté à la plaquette à la rentrée 2023. Deux ateliers pédagogiques sur l'histoire de l'émancipation des femmes ont été organisés à destination de collégiens et collégiennes.

Enfin, dans le cadre du cycle de conférences organisé à l'occasion des commémorations du 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, une conférence a été organisée le 10 octobre dernier sur le thème « Indépendantistes algériennes et algériens dans les prisons d'Ille-et-Vilaine, 1954-1962 ». Cette conférence, donnée par Luc Thiébaud, a été suivie de la projection du film « Moudjahidate » d'Alexandra Dols, qui revient sur l'expérience de plusieurs militantes et combattantes algériennes lors de cette guerre. À cette occasion, une sélection de documents d'archives sur le parcours de ces femmes en Ille-et-Vilaine a été présentée.

Lecture publique

Le Département d'Ille-et-Vilaine a adopté cette année son troisième schéma de développement de la lecture publique, couvrant la période 2023–2028. Ce schéma décline les engagements du mandat, en référence aux trois piliers du projet départemental : la justice sociale, l'égalité des droits et des chances et la transition écologique.

Une des actions vise à adapter la politique documentaire, en poursuivant le développement de fonds spécifiques, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes.

En outre, le Département entend continuer à soutenir le rôle social et éducatif des bibliothèques en s'appuyant sur la professionnalisation et le développement des compétences des équipes des bibliothèques. A ce titre, des formations sont financées pour accompagner le développement de services sur des thématiques prioritaires du Département, dont l'égalité femmes-hommes.

Enfance, famille

Lutte contre la prostitution des mineures

Conforté par la contractualisation avec l'Etat,

Le Département a poursuivi en 2023 son intervention financière auprès de l'association de lutte contre le système prostitutionnel, l'Amicale du Nid, soutien conforté par la contractualisation avec l'Etat.

L'association propose un accompagnement global et spécifique vers la sortie de la prostitution et l'insertion sociale et assure également des formations des professionnel·les sur la question de la prostitution et de la lutte contre le système prostitutionnel.

Après l'ouverture d'une antenne à Brest en 2020, une antenne rennaise a ouvert en novembre 2022 pour lutter contre l'exploitation sexuelle des mineur·es sur le territoire breillien. Pour cela, depuis avril 2023, l'Amicale du Nid a développé un service spécialisé dans l'accueil et

l'accompagnement des mineur·es et des jeunes majeur·es en situation de prostitution ou en risque.

En 2023, 11 mineures françaises ont été identifiées en danger ou victimes de prostitution sur le territoire (37 situations depuis 2021). Entre mars et octobre 2023, l'équipe rennaise de l'Amicale du Nid a réalisé 10 sensibilisations auprès de professionnel·les travaillant auprès de mineur.es et jeunes majeur.es, ce qui représente près de 200 professionnel·les sensibilisé·es, dont 80 agent·es du Département qui interviennent au niveau des centres départementaux d'action sociale, de la mission Mineurs non accompagnés, ou des centres de santé sexuelle. De plus, l'équipe de l'Amicale du Nid de Rennes a participé à plusieurs évènements afin de créer des partenariats et de sensibiliser les professionnel·les et étudiant·es au système prostitutionnel et à l'accompagnement des personnes en situation de prostitution. Ces divers évènements ont regroupé plus de 200 personnes.

Education à la vie sexuelle et affective

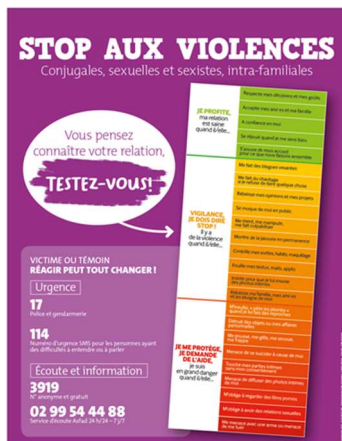
Dans le cadre de sa stratégie en faveur de l'éducation à la vie sexuelle et affective, élaborée en 2023, le Département a doté ses centres de santé sexuelle de matériel pédagogique. Il a également initié une réflexion pour former les assistantes familiales et les assistants familiaux afin de mieux accompagner les enfants qui leur sont confiés. Un questionnaire a ainsi été élaboré et diffusé afin de recenser leurs besoins sur ce sujet, et une première formation devrait être organisée en 2024.

Protection maternelle et infantile – petite enfance

La formation des professionnel·les sur les stéréotypes dans la petite enfance fait partie des priorités du plan d'action 2023-2028. Ainsi, un atelier sur ce thème a été proposé lors du salon des assistantes maternelles d'Ille-et-Vilaine organisé par le Département le 18 novembre 2023 à Thorigné-Fouillard. Ce salon a permis de réunir plus de 1 200 personnes et l'atelier sur l'égalité filles garçons a été très apprécié.

Violences faites aux femmes

Le Département a poursuivi en 2023 ses actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment dans le cadre du schéma directeur départemental et des réseaux locaux coordonnés en partie par les agences départementales.



Pour rappel, le Département a élaboré plusieurs supports de communication sur les violences conjugales qui sont aujourd'hui connus et très appréciés. On peut notamment citer un guide pour les professionnel·les sur les violences conjugales, des marque-pages « violentomètre », une exposition (7 jeux au total, qui sont disponibles au prêt via les agences départementales), des flyers, etc. Ainsi, depuis leur création en 2021, plus de 11 500 violentomètres et 2 500 guides ont été distribués en Ille-et-Vilaine.

La diffusion de ces différents supports se déroule tout au long de l'année. On peut citer par exemple pour 2023 :

- la diffusion de l'exposition « Déconstruire les idées reçues sur les violences conjugales » par l'agence de Rennes ;
- l'organisation d'un « théâtre image » par les étudiant·es d'Askoria de Rennes avec distribution des supports réalisés par le Département ;
- la diffusion de ces supports par le collectif « la ko-compagnie » qui a monté le spectacle musical « Colectiva » sur les violences faites aux femmes.



Ces supports sont également largement diffusés dans les agences et auprès des réseaux violences intrafamiliales.

Comme en 2022, le Département a organisé ou soutenu différents évènements à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre. Il a de nouveau

cette année été co-organisateur de la journée interprofessionnelle du 21 novembre qui avait pour titre « Les violences de genre : s'en sortir ».

Sur la question de l'hébergement des femmes victimes, le Département a renouvelé en 2023 son financement de la maison relais « Ker Antonia » à Dinard, à travers la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

En 2023, le Département a aussi apporté son soutien financier pour la construction de la Maison des Femmes Gisèle Halimi de Rennes à hauteur de 300 000 euros et contribué à hauteur de 50 000 euros pour les dépenses de fonctionnement, en s'engageant dans une progression de son intervention sur 4 ans pour atteindre en année pleine un montant de 195 000 euros.

Le Département soutient et anime les réseaux « violences intrafamiliales » mis en place sur ses territoires d'agences. Il propose ainsi des formations inter-institutionnelles, des actions de prévention auprès des jeunes et des temps forts (par exemple pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre).

Enfin, dans un souci d'amélioration des réponses apportées aux femmes victimes de violences dont beaucoup de situations peuvent relèver autant d'une intervention sociale que d'une mission de sécurité publique, un nouveau protocole entre le Département et les services de l'Etat a été signé en décembre 2022, afin de contribuer au financement des postes d'intervenant·es sociaux en commissariat et gendarmerie situés sur les territoires des agences départementales des pays de Rennes, Vitré, Saint-Malo, Redon, Bain-de- Bretagne et Guichen (8 postes en tout).

Appel à projets Egalité femmes-hommes

Pour la quatrième année consécutive, le Conseil départemental a lancé un appel à projets dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes afin de soutenir les initiatives locales sur tout son territoire. Comme les années précédentes celui-ci était organisé autour de 5 axes :

- Axe 1. Diffuser une culture de l'égalité : lutte contre les stéréotypes de sexe, déconstruction des modèles de féminité et de virilité, mise en valeur des luttes pour l'égalité des droits, etc.
- Axe 2. Sensibiliser les citoyen·nes et améliorer la prévention contre le sexisme et les violences faites aux femmes : prévention contre toutes les formes de violence de genre comme le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles, les viols, la prostitution et les féminicides.
- Axe 3. Favoriser l'accès des femmes à leurs droits dans toutes les sphères de la société : conjugalité, contraception, IVG, parité, etc.
- Axe 4. Favoriser l'égalité professionnelle : conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, lutte pour l'égalité des salaires, l'accès égal aux postes, etc.

- Axe 5. Lutter contre le sexisme imbriqué dans d'autres systèmes de discrimination : cumul des discriminations liées au sexe avec celles liées à l'origine, au handicap, à l'orientation sexuelle etc.

En 2023, 21 projets portant sur les questions d'égalité ont ainsi été soutenus pour un montant total de 16 000 euros. Par ailleurs, 6 projets portant spécifiquement sur l'éducation à la vie affective et sexuelle ont également été soutenus pour un total de 6 500 euros.

Espace privé – espace public

Dans l'espace public comme dans la sphère intime, on retrouve des inégalités entre les femmes et les hommes. On sait en effet aujourd'hui que les femmes se sentent moins en sécurité dans la rue que les hommes, elles s'autorisent moins souvent à s'y arrêter notamment du fait du phénomène de harcèlement de rue. L'architecture et l'urbanisme peuvent également parfois méconnaître les problématiques spécifiques des femmes, public encore majoritairement en charge du transport des enfants ou des aînés, ou encore des courses.

Le logement doit également être pensé à travers les données sexuées : on sait par exemple, comme vu plus haut, que les femmes représentent la grande majorité des familles monoparentales.

Ainsi, une première approche dans la production de statistiques genrées sur les occupants des logements a été réalisée. L'objectif était d'identifier les différentes sources de données genrées possibles, afin de pouvoir sélectionner les plus pertinentes dès 2024 et de mieux connaître les différences d'accès au logement entre les femmes et les hommes pour y remédier.

Par ailleurs, les projets de mise à disposition de logements d'urgence sont désormais éligibles à l'appel à projets "revitalisation des centres-bourgs" et ont cette année fait l'objet d'échanges dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale.

Les architectes conseils du Département ont également, été sensibilisé.es à la question du genre dans l'espace public. Plusieurs opérations sont prévues en 2024 concernant des cours d'établissements scolaires (écoles et collèges), dans lesquelles la dimension genrée sera prise en compte.

Enfin, le Département entend inciter à la construction de logements bénéficiant d'un ascenseur et d'un parc à poussettes, selon des modalités encore à l'étude.

Plus largement, afin de sensibiliser l'ensemble des agent·es du Département amené.es d'une manière ou d'une autre à travailler sur l'ingénierie publique, la Direction Equilibre des territoires

a consacré une demi-journée à la thématique du genre et de son impact sur les différentes politiques publiques du Département, le 28 novembre, avec le géographe Grégoire Quelain.

Finances et commande publique

L'année 2023 marque le renouvellement du schéma public des achats responsables de la collectivité. La mission Egalité a contribué aux travaux afin de mieux intégrer des critères d'égalité dans les procédures d'achat du Département.

Perspectives

La mission Egalité poursuivra, en 2024, la mise en œuvre du plan d'actions en lien étroit avec l'ensemble des services de la collectivité.

Parmi les projets, l'attention sera prioritairement portée sur :

- Le travail sur les critères d'égaconditionnalité, notamment pour le sport et la culture, qui seront déclinés dans les contrats départementaux de solidarité territoriale ;
- La poursuite du travail engagé sur l'éducation à la vie affective et sexuelle, en lien avec les partenaires (Agence régionale de santé et Education nationale notamment) et le déploiement des outils proposés aux collèges sur les règles et la puberté.